

SELECTIONS JUNIOR 2024

BELGIAN TRIATHLON



Contenu

Liste des abréviations	3
Introduction	4
Critères de sélection généraux	5
Critères de sélection spécifiques à Be3	6
Triathlon – Disciplines Olympiques	6
Procédure de sélection pour l'équipe nationale	8
Procédure d'appel	8
Annexe 1 : Code de conduite des équipes nationales	10

Liste des abréviations

Be3 = Belgian Triathlon
CAT = Comité d'appel Top Sport
CBAS = Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport
CE = Championnat d'Europe
CM = Championnat du Monde
COIB = Comité Olympique et Interfédéral Belge
CS Be3 = Comité de sélection Be3
EG = European Games
ETU = European Triathlon Union
ETU-cup = Coupe d'Europe élites
ETUJ = Coupe d'Europe juniors
GF = World Triathlon Series Grand Final
IM = Ironman
JO = Jeux Olympiques
LF3 = Ligue Francophone de Triathlon asbl
OA Be3 = Organe d'administration de Be3
OD = Olympic Distance
SD = Standard Distance
TRI = World Triathlon
WC = World cup
WTCS = World Triathlon Championship Series
YOG Youth Olympic Games = (Jeux olympiques de la jeunesse)
3VL = Triathlon Vlaanderen vzw
70.3 = Courses du circuit Ironman sur la distance du demi-Ironman

Introduction

Un athlète est sélectionné pour l'équipe nationale s'il répond aux critères de sélection, se conforme à la procédure de sélection et souscrit aux conditions de l'équipe nationale, y compris le code de conduite (annexe 1).

Le comité directeur de la Be3 est composé de

- Directeur technique 3VL
- Directeur technique LF3

Un athlète souhaitant participer à une compétition du calendrier TRI/ETU doit fournir son programme par e-mail au directeur technique de sa ligue au plus tard 3 mois avant la date d'organisation. Aucun autre moyen de communication ne sera accepté.

Les modifications apportées à ce programme doivent être envoyées par courrier électronique au directeur technique de la ligue au moins 6 semaines avant la date d'organisation.

Les athlètes qui se désinscrivent tardivement, c'est-à-dire pendant la période où TRI produit la liste de départ jusqu'au jour de la compétition, se verront facturer par la ligue à laquelle l'athlète est affilié des frais administratifs d'un montant égal aux frais d'inscription plus 250€ par désinscription tardive. L'athlète ne peut être dispensé de l'amende de 250 € que s'il existe une raison valable pour l'annulation tardive (par exemple, une blessure ou une maladie).

L'athlète est responsable de l'exactitude des données à tout moment.

Après cela, la procédure suivante est suivie :

- Le directeur technique place l'athlète sur la liste d'attente TRI/ETU. TRI/ETU décide de l'attribution d'une place de départ selon les règles habituelles de TRI. L'attribution d'une place de départ à un athlète particulier reste de la compétence du CS Be3. Un athlète figurant sur la liste de départ ne doit pas automatiquement supposer qu'il peut effectivement prendre le départ.
- S'il y a plus de candidats que de places de départ, une sélection sera faite par le CS Be3.

Le choix se basera sur les courses de sélection détaillées dans le document, et ce en fonction de la hiérarchie dans le classement.

- Le CS Be3 détermine la sélection en son âme et conscience pour envoyer la sélection belge la plus forte possible et/ou atteindre un objectif d'apprentissage/de développement spécifique.

Critères de sélection généraux

- Être licencié à la 3VL ou la LF3.
- Être en mesure de présenter un certificat médical sportif en cours de validité. Le contenu de l'examen médical sportif doit être conforme au règlement de TRI. Le certificat doit être remis par e-mail au directeur technique de la ligue avec l'entraîneur national en copie.
- Pouvoir participer sous les couleurs belges.
- En ce qui concerne les courses TRI : répondre aux critères de sélection TRI. Ces critères peuvent être consultés sur le site web de WT www.triathlon.org.
- En ce qui concerne les YOG : ils répondent aux critères de sélection du COIB.
- Répondre aux critères de sélection spécifiques de Be3.
- Un athlète doit être médicalement apte et prêt à être sélectionné pour les compétitions ci-dessous. Le CS Be3 se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète s'il ne peut pas participer à son plein potentiel, par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances.

Critères de sélection spécifiques à Be3

Triathlon – Disciplines Olympiques

Europe Triathlon Youth Championships Festival Panevėžys (1er au 4 aout 2024)

Cette compétition est réservée aux U18 (2007-2008-2009)

Nous sélectionnerons un maximum de 4 athlètes par sexe.

Les athlètes doivent participer aux deux manches de la Jeugdcup (Zwevegem le 12/05 et Vilvoorde le 02/06) pour être sélectionnés.

Les vainqueurs (hommes et dames) des manches de la « Jeugdcup » de Zwevegem (12/05) et Vilvoorde (02/06) seront automatiquement sélectionnés.

Dans le cas où c'est le ou la même vainqueur, le ou la deuxième (de la manche de Vilvoorde) sera sélectionnée. Deux athlètes extra pourront également être sélectionnés dans le cas où c'est nécessaire. Nous regarderons également les résultats dans les coupes ETU juniors dans ce cas en plus des deux courses de sélection.

Pour les relais mixtes, nous enverrons une équipe lorsque 2 femmes et 2 hommes seront sélectionnés individuellement pour les Championnats d'Europe à Balikesir.

Date limite de sélection : 23 juin 2024

CE Supersprint distance et "mixed-team relay" U20 : Balikesir (TUR) 9-11 aout 2024 (2005-2008)

La sélection nécessite une participation obligatoire à la course T3 series à Willebroeck le 15 juin 2024.

Nous sélectionnerons un maximum de 4 athlètes par sexe.

Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour la sélection :

1. *Les deux meilleurs athlètes (Hommes et Dames) U20 de la manche des T3 series à Willebroeck du 15 juin 2024, seront sélectionnés avec possiblement 2 extras.*
2. Pour les places supplémentaires (le cas échéant), c'est le Be3 SC Junior qui décidera. Ici, nous prendrons en compte les résultats de la course de sélection + coupes juniors ETU de la saison 2024.
3. *Les athlètes déjà qualifiés par leur résultat sur la course l'année dernière, seront automatiquement repris.*



7

Pour 2025 : Les athlètes qui terminent dans le top 5 aux Championnats du monde à Malaga le 17 octobre 2024 recevront une wild card en 2025 pour leur participation aux Championnats d'Europe et aux Championnats du monde juniors s'ils maintiennent leur forme.

Date limite de sélection : 30 juin 2024

CM U20 Junior à Malaga (ESP) 17-20 octobre 2024 (2005-2007)

La sélection nécessite une participation obligatoire à la course T3 series à Willebroek le 15 juin 2024.

Nous sélectionnerons un maximum de 4 athlètes par sexe.

Pour être sélectionnés, les autres athlètes doivent répondre aux critères ci-dessous :

- Réaliser un top 25 sur le CE supersprint de Balikesir

Date limite de sélection : 12 aout 2024

ETU junior Cup Quarteira (24/03/2024)

Etant donné la densité de la course, la participation sera réservée pour les athlètes ayant un potentiel pour courir sur CE Junior.

La priorité de sélection sera faite pour les jeunes nés entre 2005 et 2007.

Seuls les athlètes figurant sur la liste nationale peuvent s'inscrire à ces courses.

ETU Junior Cup Caorle (10-12/05/2024) et Olsztyn (25/05/2024)

Uniquement possible pour les athlètes juniors (nous préférons que les Jeunes A concourent en priorité sur les manches de la Jeugdcup qui tombent aux mêmes moments).

En effet, les athlètes qui souhaitent être sélectionnés pour les Championnats d'Europe Jeunes ne peuvent pas participer à ces courses. La priorité de sélection est donc mise pour les jeunes nés en 2005 ou 2006.

Seuls les athlètes figurant sur la liste nationale peuvent s'inscrire à ces courses.

Pour les autres manches ETU Junior Cups (Holten comprise)

La sélection sera basée sur la hiérarchie de la manche des T3 series de Willebroeck et des 2 manches de la Jeugdcup (Zwevegem le 12/05 et Vilvoorde le 02/06).

S'il y a plus de demandes que de places, c'est le Be3 SC qui décidera, pour cela nous allons d'abord regarder les courses de sélection afin de déterminer une hiérarchie entre les athlètes.

Seuls les athlètes figurant sur la liste nationale peuvent s'inscrire à ces courses.

Pour les manches ETU juniors Cups de Melilla, Yenisehir, Silver Lake, Izvorani

Pas de participation, même aux frais des athlètes (difficulté organisationnelle).

Procédure de sélection pour l'équipe nationale

La composition des sélections nationales est établie selon la procédure suivante :

- Les athlètes envoient leur candidature pour chaque course par e-mail au directeur technique de leur ligue au moins 3 mois avant la date d'organisation.
- Le CS Be3 établit la sélection pour les courses concernées sur la base des résultats des courses.
- Si le CS Be3 ne parvient pas à se mettre d'accord sur la composition de l'équipe nationale, les avis de chaque membre du CS Be3 seront transmis à l'organe d'administration de Be3, qui prendra à son tour une décision finale.
- Si un membre de l'équipe nationale est blessé, malade ou n'est pas en état, la sélection de ce membre de l'équipe sera réévaluée par le CS Be3. À cette fin, le CS Be3 peut demander des informations complémentaires au médecin traitant, au médecin fédéral ou à l'entraîneur personnel. Tout en s'assurant que les règles de la vie privée et du secret professionnel sont respectées.
- Si un membre de l'équipe nationale, en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une condition physique insuffisante, se retire de l'équipe, le CS Be3 peut décider d'aligner un autre athlète à sa place, mais il n'est pas obligé de le faire.
- Cette procédure de sélection peut être modifiée par le CS Be3 à la suite de tout changement dans les règlements de TRI et/ou dans le calendrier des compétitions.
- Une fois la sélection nationale finale effectuée, les directeurs techniques la communiquent aux athlètes sélectionnés.
- Les sélections nationales sont ensuite rendues publiques sur les sites web des ligues. Un communiqué de presse commun est également publié avec la composition de la sélection nationale.

Procédure d'appel

Les athlètes peuvent faire appel de la décision du comité d'évaluation dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de la liste nationale sur le site web de la fédération. L'appel doit être adressé au directeur général de la fédération, par e-mail ou par lettre recommandée et après paiement d'une caution de 100€ sur le compte de Be3.

La commission d'appel composé de :

- du secrétaire général de Be3
- du directeur général de la fédération LF3
- du directeur général de la fédération 3VL

Si la commission d'appel se prononce en faveur de l'athlète, la décision du directeur technique sera révisée et la caution remboursée. La décision de la commission d'appel peut faire l'objet d'un appel auprès de la CBAS dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Annexe 1 : Code de conduite des équipes nationales

L'équipe nationale de triathlon est représentée par les meilleurs athlètes et le personnel sélectionnés. Les membres de l'équipe nationale doivent se comporter comme des ambassadeurs de leur sport, de leur fédération et de leur pays. Par conséquent, toute personne invitée à faire partie d'une sélection nationale est priée de souscrire au code de conduite suivant. Ce code de conduite est une condition préalable pour faire partie de la sélection nationale.

- L'athlète portera la tenue nationale autant que possible et au moins aux moments suivants : briefings, podiums, compétition et entraînements, à l'aéroport, pendant les repas, aux rencontres avec la presse, ...
- L'athlète partage les valeurs suivantes : fair-play, sens des responsabilités, dévouement, honnêteté, ponctualité, communication correcte, respect des règles de sécurité, persévérance, perfectionnisme, gratitude,...
- Les comportements discriminatoires, le langage inapproprié, les comportements inappropriés, le vandalisme, le tabagisme, le dopage, l'abus d'alcool, la consommation de drogues, ... sont inacceptables.
- Le sportif est conscient de son rôle de modèle dans le monde virtuel (Facebook, twitter, Instagram, etc.) et dans ses rapports avec la presse.
- L'athlète accepte et respecte le règlement antidopage.
- L'athlète participe aux entretiens convoqués par la direction de la délégation.
- Si la délégation nationale est invitée à participer à une cérémonie avant ou après la compétition, les athlètes et les dirigeants de la délégation discuteront de la position à adopter. Chaque athlète se conformera à la décision de la direction de la délégation.
- Si, pendant la compétition, une situation se présente où les chances d'un coéquipier seraient compromises si le signataire coopérait avec la concurrence, il s'abstiendra de coopérer avec la concurrence, sauf s'il est clair que son résultat serait pertinemment compromis.
- Selon les règles de TRI, tout athlète a le droit de déposer une plainte pour une irrégularité (présumée) de la compétition, d'un officiel ou d'un athlète. Si cette irrégularité présumée a été commise par un athlète qui fait également partie de sa propre sélection nationale, le plaignant consultera d'abord le chef de délégation sur l'opportunité de la plainte.
- Durant les événements de TRI, l'athlète est soumis aux règles et aux codes de TRI <https://www.triathlon.org/>.

Sanctions

Les infractions à ce code de conduite seront traitées en première instance par le directeur technique de la ligue concernée. Les infractions mineures peuvent entraîner la suspension de la participation



11

aux sessions d'entrainement, aux stages, aux journées de test ou aux compétitions. Les infractions mineures ou majeures répétées seront toujours signalées à la commission disciplinaire de la ligue concernée (voir également le règlement interne de la ligue).

Pour accord (avec la mention écrite à la main "Lu et approuvé"),

L'athlète (signature, date)

Directeur technique (signature, date)